

AUCUNE IMPUNITÉ POUR LA PROVOCATION À LA HAINES RACIALE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 FÉVRIER 2024

La Cour d'appel de Paris a reconnu Eric Zemmour coupable d'injures publiques en raison de l'origine, l'ethnie, la Nation, la race ou la religion, ainsi que de provocation à la haine raciale, concernant ses propos relatifs à l'immigration et à l'islam tenus lors de la Convention de la droite en 2019, organisée par des proches de Marion Maréchal.

Retenant des propos constitutifs d'un discours de haine dépassant les limites admissibles de la liberté d'expression, la Cour d'appel condamne Eric Zemmour à 15 000 euros d'amende.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) est particulièrement satisfaite de cette décision dans une action en justice où elle s'était portée partie civile, avec d'autres organisations antiracistes, et poursuivra sans relâche son combat contre le racisme, l'antisémitisme et la haine.

LDH

Fondée en 1898

